

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2025**

**Délibération n°2025.10.168.B**

**Étude stratégique de la couverture totale et équilibrée du territoire de GrandAngoulême par des relais petite enfance : demande de subvention auprès de la caisse d'allocations familiales (CAF) de la Charente**

**LE SEIZE OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 10 octobre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **26**

Nombre de présents: **19**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents** : Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** : Gérard DEZIER à Yannick PERONNET, Isabelle MOUFFLET à Gérard DESAPHY, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

**Excusé(s)**: Jean-Jacques FOURNIE, Thierry HUREAU, Philippe VERGNAUD

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.10.168.B**

Rapporteur : Madame GINGAST

**ÉTUDE STRATÉGIQUE DE LA COUVERTURE TOTALE ET ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULÈME PAR DES RELAIS PETITE ENFANCE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE LA CHARENTE**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10201 -1) COORDINATION ENFANCE JEUNESSE]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 4 : Politique Enfance Jeunesse

En 2025 le territoire de GrandAngoulême compte 8 relais petite enfance (RPE) couvrant 23 des 38 communes de l'agglomération : 2 d'entre eux sont communautaires, 1 est géré par un syndicat intercommunal et les 5 autres sont communaux.

Ainsi, en 2024, 6,36 équivalents temps pleins (ETP) d'animatrices RPE exercent leurs missions auprès de familles et des 239 assistantes maternelles qu'elles couvrent, soit 1 ETP pour 37,5 professionnelles de l'accueil individuel, alors que la norme nationale se situe à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles.

Il est à souligner que GrandAngoulême est le seul établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de Charente à avoir un territoire partiellement couvert en RPE. En effet, les familles de 15 communes et 128 assistantes maternelles (données Caf au 31 décembre 2023) ne peuvent jouir des bénéfices de cette offre de service, leur secteur étant dépourvu de RPE.

Sensibles à ce sujet, les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse de GrandAngoulême ont mené des travaux de réflexion pour tendre vers une couverture de l'ensemble du territoire de GrandAngoulême par des RPE offrant ainsi un égal accès à ces services à toutes les familles et toutes les assistantes maternelles du territoire.

Ils ont notamment construit un questionnaire de recensement des besoins des assistantes maternelles n'ayant pas accès à un tel service. Diffusé début 2024, ce questionnaire a révélé qu'en effet 70% des professionnelles de l'accueil individuel ayant répondu souhaitaient pouvoir accéder à un RPE.

Ces premiers travaux menés par les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse ont fait ressortir que l'échelle communautaire paraissait être le niveau le plus adapté pour couvrir les parties du territoire de l'agglomération jusqu'alors dépourvues de RPE. Ainsi, pour poursuivre cette réflexion, notamment pour avoir un appui juridique et financier, les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse ont pris le parti de faire appel à un bureau d'étude, les services de l'agglomération n'étant pas en capacité matérielle de réaliser cette étude.

Plus précisément, cette étude consiste à faire une analyse territoriale ayant pour objectif de :

- proposer des hypothèses pour couvrir l'ensemble du territoire de l'agglomération par des Relais Petite Enfance (dimensionnements, implantations, coûts de fonctionnement, ressources humaines...), reprenant notamment les zones blanches et les zones couvertes par les RPE communautaires et communaux ;
- proposer différentes stratégies pour le portage et la mise en œuvre par GrandAngoulême d'une couverture totale et équilibrée du territoire par les Relais Petite Enfance, en termes de structures et de compétences.

Elle se déroulera d'octobre 2025 à février 2026 et sera assurée par le groupe SPQR Conseil, compétent en la matière, pour un coût de 17 600 € HT (soit 21 120 € TTC).

Considérant les enjeux de la convention territoriale globale (CTG) 2025-2029 signée entre GrandAngoulême et la CAF de la Charente, notamment sur l'ambition d'un déploiement d'une couverture territoriale totale et équilibrée par des Relais Petite Enfance (fiche action n°5 de la CTG), un co-financement de cette étude est sollicité auprès de la CAF, à hauteur de 30% du montant HT des dépenses, soit 5 280 €.

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à déposer un dossier auprès de la caisse d'allocations familiales de la Charente sollicitant une subvention de 5 280 € au titre de la convention territoriale globale de GrandAngoulême, pour le co-financement de l'étude stratégique de la couverture totale et équilibrée du territoire de GrandAngoulême par des relais petite enfance.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 23</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

## BUDGET PREVISIONNEL

<b>CHARGES</b>		<b>PRODUITS</b>	
60 Achats		70623 Prestation de service reçue de la Caf	
61 Services extérieurs	<b>17 600,00 €</b>	70624 Fonds d'accompagnement reçus de la Caf	
62 Autres services extérieurs		70641 Participations familiales (ou participation des usagers) déductibles de la PS	
63A Impôts, taxes liés aux frais de personnel		70642 Participations familiales (ou participation des usagers) non déductibles de la PS	
63B Autres impôts et taxes		708 Produit des activités annexes	
64 Frais de personnel		741 Subvention et prestation de service versées par l'Etat	
		742 Subvention et prestation de services régionales	
		743 Subventions et prestation de services départementales	
		744 Subvention et prestation de services communales	
		7451 Subventions exploitation et prestation de services versées par des organismes nationaux (dont PS MSA)	
		7452 Subvention exploitation Caf	<b>5 280,00 €</b>
		746 Subvention exploitation et prestation de services EPCI (intercommunalité)	<b>12 320,00 €</b>
		747 Subvention exploitation et prestation de services versées par une entreprise	
		748 Subvention et prestation de services versées par une autre entité publique	
65 Autres charges de gestion courante		75 Produits de gestion	
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
68 Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions		78 Reprise amortissement, dépréciations et provisions	
69 Impôts sur les bénéfices		79 Transfert de charges	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>17 600,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>17 600,00 €</b>
86 Contributions volontaires		87 Contrepartie, contributions à titre gratuit	
<b>TOTAL CHARGES ET CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES</b>	<b>17 600,00 €</b>	<b>TOTAL PRODUITS ET CONTREPARTIE CONTRIBUTIONS A TITRE GRATUIT</b>	<b>17 600,00 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE<sup>1</sup></b>		<b>0,00 €</b>	

<sup>1</sup> Résultat de l'exercice = total des produits – total des charges

<b>Commentaires :</b>			
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
016-200071827-20251016-2025_10_168B-DF			
<b>Date</b>	Cachet :		
Réception par le préfet : 20/10/2025		Signature :	
Publication : 20/10/2025			

# DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

**FONCTIONNEMENT**

**EQUIPEMENT – INVESTISSEMENT \***

1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ORGANISME DEMANDEUR
<b>1.1</b> <b>Dénomination de l'Oeuvre</b> GRANDANGOULÈME ..... <b>1.2</b> <b>Adresse du Siège Social :</b> 25, boulevard Besson Bey 16023 ANGOULÈME Cedex <b>1.4</b> <b>Objet de l'Activité :</b> EPCI..... ..... <b>Forme Juridique</b> <sup>1</sup> <input type="checkbox"/> Association Loi 1901 (Date et numéro de déclaration à la Préfecture) :..... <input checked="" type="checkbox"/> Collectivité Locale Numéro SIRET : 200 071 827 00014..... 	
<b>1.5</b> <b>Domiciliation bancaire ou postale</b> Domiciliation      Code Banque      Code Guichet      N° de Compte      ....      Clé RIB [ FR20 ]      [ 3000 ]      [ 00129 ]      [ 1001 29C1 6000 0000 ]      [ 071 ]	
<b>1.6</b> <b>Nom et Adresse du Président :</b> Mr Xavier BONNEFONT, Président de GrandAngoulême..... 25, boulevard Besson Bey..... 16023 ANGOULÈME Cedex..... . ☎ 05 45 38 60 60 ...	
<b>1.7</b> <b>Nom et Adresse du Trésorier :</b> ..... .. Adresse mail : ..... . ☎ ....	
<b>1.8</b> <b>Nom et Adresse de la personne chargée de suivre ce dossier avec les services de la Caisse</b> Céline ALANDETTE, directrice adjointe du service Enfance Jeunesse Adresse mail : c.alandete@grandangouleme.fr ..... ☎ 06 11 11 62 77 Accusé de réception : Ministère de l'Intérieur 016-200071827-20251016-2025_10_168B-DE	

\*Joindez les devis de l'investissement

Publication : 20/10/2025

	<b>1.9</b>	<b>Personne à contacter à la C.A.F.</b> Victoria WELTER.....	<b>05 17 20 20 40...</b>
--	------------	--	--------------------------

<b>2</b>	<b>ANALYSE DE L'ACTIVITE DE L'OEUVRE</b>		
	<b>2.1</b>	<b>Lieu où se déroule l'activité de l'oeuvre :</b> Siège de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULÈME Cedex	
	<b>2.2</b>	<b>Nombre de personnes concernées par les activités de l'Oeuvre :</b> <u>[≤ 500 assistant.e.s maternel.le.s agréé.e.s de parents-employeurs ou salarié.e.s de crèche familiale du territoire de GrandAngoulême invité.e.s]</u> dont [ ]% de ressortissants du Régime Général de la Sécurité Sociale	
	<b>2.3</b>	<b>Répartition, en nombre et par tranche d'âge, des usagers de l'Association :</b>	

	<b>Adhérents</b>	<b>Non Adhérents</b>
Moins de 6 ans		
de 6 ans à 12 ans		
de 12 à 18 ans		
de 18 à 25 ans		
plus de 25 ans		

	<b>2.4</b>	<b>Périodes de Fonctionnement :</b>  D'octobre 2025 à février 2026.....  .....	
	<b>2.5</b>	<b>Employez vous des personnes salariées :</b> <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <b>Si OUI.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ combien de personnes: <b>à temps complet</b> ..... <b>à temps partiel</b> .....</li> <li>▪ avec quelles qualifications .....</li> <li>▪ avec quel contrat de travail .....</li> </ul> N° U.R.S.S.A.F. [ ]	
	<b>2.6</b>	<b>Existe-t-il du personnel bénévole assurant le fonctionnement des activités ?</b> <input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <b>Si OUI</b> Combien de personnes : .... Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur [016]200071827-20251016-2025_10_168B-DE	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025

<b>3</b>	<b>RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA DEMANDE</b>																
<b>3.1</b>	<p><b>MOTIF ET OBJET DE LA DEMANDE :</b></p> <p><b>ÉTUDE STRATÉGIQUE DE LA COUVERTURE TOTALE ET ÉQUILIBRÉE DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULÈME PAR DES RELAIS PETITE ENFANCE</b></p> <p>En 2025 le territoire de GrandAngoulême compte 8 RPE couvrant 23 des 38 communes de l'agglomération : 2 d'entre eux sont communautaires, 1 est géré par un syndicat intercommunal et les 5 autres sont communaux.</p> <p>Ainsi, en 2024, 6.36 ETP d'animatrices RPE exercent leurs missions auprès de familles et des 239 assistantes maternelles qu'elles couvrent, soit 1 ETP pour 37,5 professionnelles de l'accueil individuel, alors que la norme nationale se situe à 1 ETP pour 70 assistantes maternelles.</p> <p>Il est à souligner que GrandAngoulême est le seul EPCI de Charente à avoir un territoire partiellement couvert en RPE. En effet, les familles de 15 communes et 128 assistantes maternelles (données Caf au 31/12/2023) ne peuvent jouir des bénéfices de cette offre de service, leur secteur étant dépourvu de RPE.</p> <p>Sensibles à ce sujet, les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse de GrandAngoulême ont mené des travaux de réflexion pour tendre vers une couverture de l'ensemble du territoire de GrandAngoulême par des RPE offrant ainsi un égal accès à ces services à TOUTES les familles et TOUTES les assistantes maternelles du territoire. Ils ont notamment construit un questionnaire de recensement des besoins des assistantes maternelles n'ayant pas accès à un tel service. Diffusé début 2024, ce questionnaire a révélé qu'en effet 70% des professionnelles de l'accueil individuel ayant répondu souhaitaient pouvoir accéder à un RPE.</p> <p>Ces premiers travaux menés par les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse ont fait ressortir que l'échelle communautaire paraissait être le niveau le plus adapté pour couvrir les parties du territoire de l'agglomération jusqu'alors dépourvues de RPE. Ainsi, pour poursuivre cette réflexion, notamment pour avoir un appui juridique et financier, les élus du groupe de travail Enfance Jeunesse ont pris le parti de faire appel à un bureau d'étude.</p> <p>Cette demande s'inscrit dans le cadre de la Convention Territoriale Globale de GrandAngoulême 2025-2029, et plus précisément au sein de la fiche action 5, concernant le déploiement d'une couverture territoriale totale et équilibrée par des Relais Petite Enfance.</p>																
<b>3.2</b>	<p><b>NATURE DES ACTIVITES</b></p> <p>Cette étude consiste à une analyse territoriale ayant pour objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des hypothèses pour couvrir l'ensemble du territoire de l'agglomération par des Relais Petite Enfance (dimensionnements, implantations, coûts de fonctionnement, ressources humaines...), reprenant notamment les zones blanches et les zones couvertes par les RPE communautaires et communaux,</li> <li>- Proposer différentes stratégies pour le portage et la mise en œuvre par GrandAngoulême d'une couverture totale et équilibrée du territoire par les Relais Petite Enfance, en termes de structures et de compétences.</li> </ul> <p>Elle se déroulera d'octobre 2025 à février 2026 et sera assurée par le Groupe SPQR Conseil, compétent en la matière.</p>																
<b>-</b>	<p><b>Répartition en nombre et par tranche d'âge, des bénéficiaires de l'activité</b> (si différent du tableau 2.3)</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>0 - 3 ans</th> <th>3 - 6 ans</th> <th>6 - 12 ans</th> <th>12-15 ans</th> <th>15-18 ans</th> <th>18-25 ans</th> <th>+ 25 ans</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		0 - 3 ans	3 - 6 ans	6 - 12 ans	12-15 ans	15-18 ans	18-25 ans	+ 25 ans								
	0 - 3 ans	3 - 6 ans	6 - 12 ans	12-15 ans	15-18 ans	18-25 ans	+ 25 ans										
<b>3.4</b>	<p><b>Titre d'Occupation des locaux où se déroulent les activités</b></p> <p>Accuse de réception : Ministère de l'Intérieur 016-2000713202510-2025_10_168B-DE</p> <p>Accuse certifiée : Local mis à disposition : _____</p> <p>Réception par le préfet : 20/10/2025</p> <p>Publication : 20/10/2025</p>																

<b>4</b>	<b>FINANCEMENT DU PROJET</b>
4.1	Coût global de l'opération : <b>17 600 € HT</b>
4.2	Montant du concours financier sollicité auprès de la Caisse d'Allocations Familiales : <i>(Le projet doit être obligatoirement financé par un autre partenaire que la CAF)</i>  30% du coût global de l'opération soit <b>5 280 €</b>
4.3	Plan de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat .....</li> <li>▪ Région .....</li> <li>▪ Département .....</li> <li>▪ Communes ou Cté de Communes <b>12 320 € HT</b> (soit 15 840 € TTC).....</li> <li>▪ CAF <b>5 280 €</b>.....</li> <li>▪ MSA .....</li> <li>▪ Autres financeurs .....</li> </ul>
<b>5</b>	<b>CONDITIONS TECHNIQUES DE REALISATION DES TRAVAUX</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ - Nombre de M<sup>2</sup> construits ou rénovés : .....</li> <li>▪ - Prix de revient au M<sup>2</sup> : .....</li> <li>▪ - Date de démarrage des travaux : .....</li> <li>▪ - Date prévue pour la fin des travaux : .....</li>   <li>▪ Répartition des travaux sur plusieurs tranches : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1ère tranche : Année .....</li> <li>- 2è tranche : Année .....</li> <li>- 3ème tranche : Année .....</li> </ul> </li> </ul>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20251016-2025\_10\_168B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/10/2025

Publication : 20/10/2025

*Je soussigné, Hélène GINGAST, conseillère déléguée, membre du bureau, par délégation, pour le Président de GrandAngoulême, certifie exacts les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer éventuellement à la Caisse tout document complémentaire destiné à les vérifier.*

*A Angoulême,. Le .....*

*Signature*